



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département présidentiel

**Service de surveillance des communes**

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/IGA/78/18

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 10 AVR. 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Genève, le 6 avril 2018

**DIFFUSION**

M Pagani  
Mmes Salerno  
Alder  
MM. Kanaan  
Barazzone  
Mmes Charollais  
Luthi  
Bohler  
Demazure  
MM. Moret  
Burri  
Macherel  
Blanchot  
Krebs  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri  
SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

**Concerne : Délibération du 7 février 2018**

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

**un crédit de 79 200 F destiné à l'acquisition de mobilier et d'accessoires pour le Pavillon de la danse, déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps, sur la place Charles-Sturm, sur la parcelle N° 4146, feuille N° 7 de Genève, section Cité**

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

*La dépense devra être amortie en 8 ans conformément à l'article 40, alinéa 7, lettre i du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01).*

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

  
Guillaume Zuber  
Directeur

**Copie pour information :**

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales